

Blé

Résultats de l'essai 2021- lutte alternative pucerons

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS



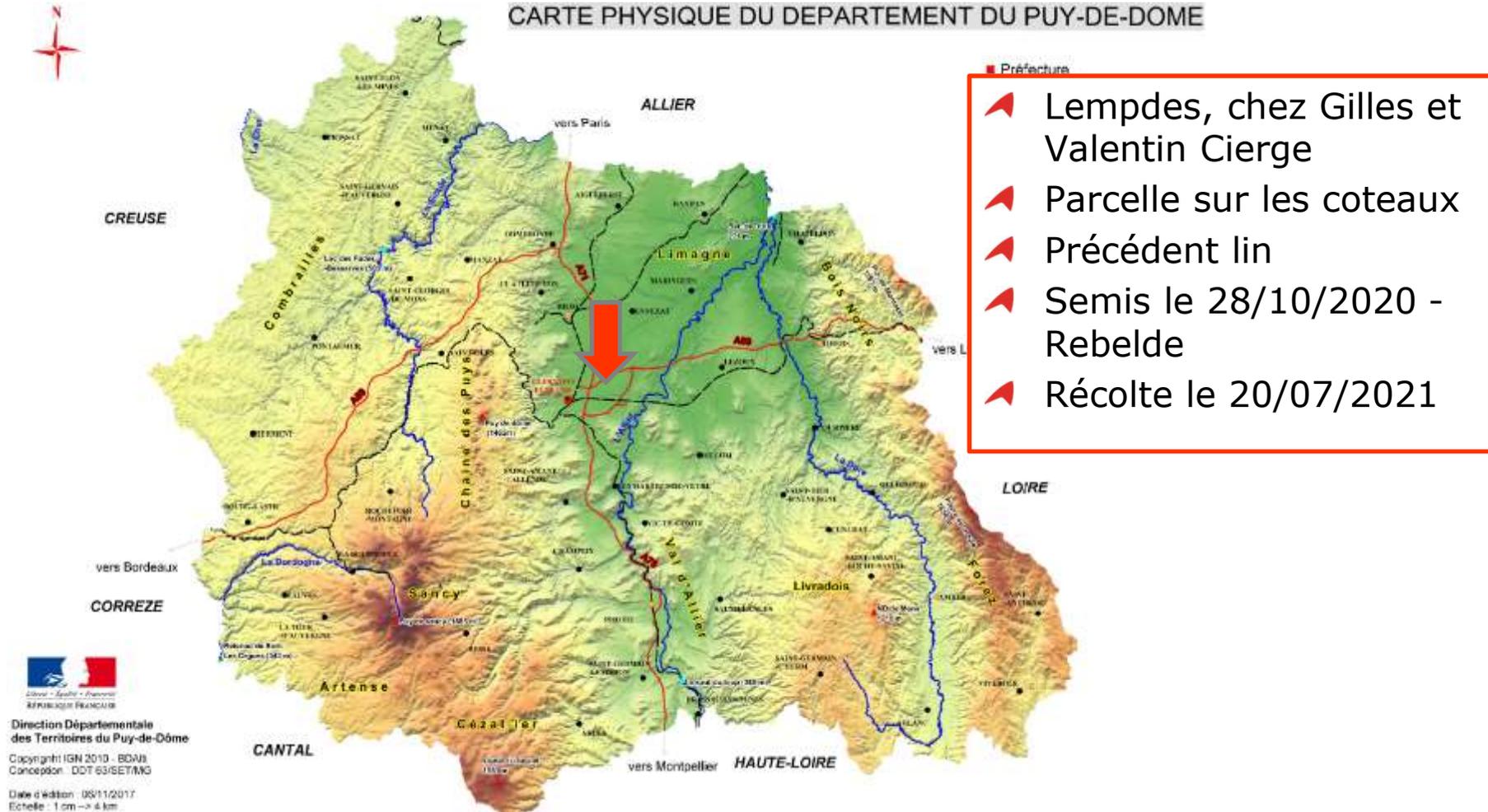
Compte-rendu d'expérimentation
Equipe agronomie - Grandes Cultures



Localisation



CARTE PHYSIQUE DU DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME



Suivis pucerons et cicadelles



Date	Stade	% pucerons s/végétation témoin	% pucerons s/végétation parcelle traitée	plaques vigie viroses		
				pucerons	cicadelles	viroses
09/11/2020	levée	4 %	-	29	7	JNO Pav+
16/11/2020	1F	4 %	-	23	6	Wdv+, JNOMav+
23/11/2020	2F	6 %	0 %	11	3	0
30/11/2020	3F	0 %	0 %	32	2	Wdv+
07/12/2020	3F	2 %	2 %	0	0	



Traitement réalisé le 17/11/2020

Pour rappel, le seuil de nuisibilité est de 10% de pieds de blé porteurs d'au moins 1 puceron ou la présence de pucerons quel que soit le nombre pendant plus d'une semaine.

Modalités testées



	24 m		
1	Témoin		
2	Karaté zéon	0,075	L/ha
3	Tatami Gold	0,125	L/ha
4	Stop insecte dose 1	1,5	L/ha
5	Stop insecte dose 2	2,5	L/ha
6	Alto'stress dose 1	1,5	L/ha
7	Alto'stress dose 2	2,5	L/ha



Alto stress

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES :

SUBSTANCE NATURELLE A USAGE BIOSTIMULANT POUR PULVERISATION FOLIAIRE

Produit autorisé selon le décret n° 2016-532 du
27 avril 2016 et conforme aux normes des
substances naturelles à usage biostimulant.

Produit à base d'extraits végétaux :

- Huile essentielle de Fenouil
- Huile essentielle de Girofle
- Huile essentielle de Cannelle
- Huile essentielle de Lemongrass
- Extrait hydro alcoolique de Genévrier
- Extrait hydro alcoolique de Reine des Prés
- Extrait hydro alcoolique d'Ail
- Extrait hydro alcoolique de Fenugrec

A n'utiliser qu'en cas de besoin reconnu, ne pas dépasser la dose prescrite.

Produit utilisable en agriculture biologique en application du RCE n° 834/2007 et du règlement Américain NOP (National Organic Program).

Numéro de lot : voir sur emballage

Stop insecte

SOLUTION ALTERNATIVE BREVETÉE

STOPINSECT



INSECTES COLÉOPTÈRES ET LÉPIDOPTÈRES.

MODE ET DOSE D'EMPLOI

Conservation des céréales à la ferme :

Appliquer sur toutes les surfaces en contact avec le grain (silos, trémies, boisseaux, élevateurs, etc...).

Au moment du transfert de grains, pulvériser une solution à 15 ml/litre d'eau de STOPINSECT, soit 0,5 litre de bouillie par tonne de céréales.

Les grains traités peuvent être consommés par les animaux sans aucun délai d'attente du fait de l'absence de résidu.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES :
ENGRAIS POUR SOLUTIONS
NUTRITIVES MINÉRALES NFU 42-004,
A DILUER.

Produit utilisable en Agriculture
Biologique en application du RCE
N° 834/2007.

Important :

Tout mélange avec un autre produit reste sous la responsabilité de l'utilisateur auquel nous conseillons de réaliser un test de compatibilité préalable et d'utiliser celui-ci sur une petite surface avant l'emploi général.

A n'utiliser qu'en cas de besoin reconnu, ne pas dépasser les doses adéquates.

A utiliser de préférence avant le : avril 2020

Lot n° 18062019INS

GETADE
L'Agriculture renoue avec la Nature®

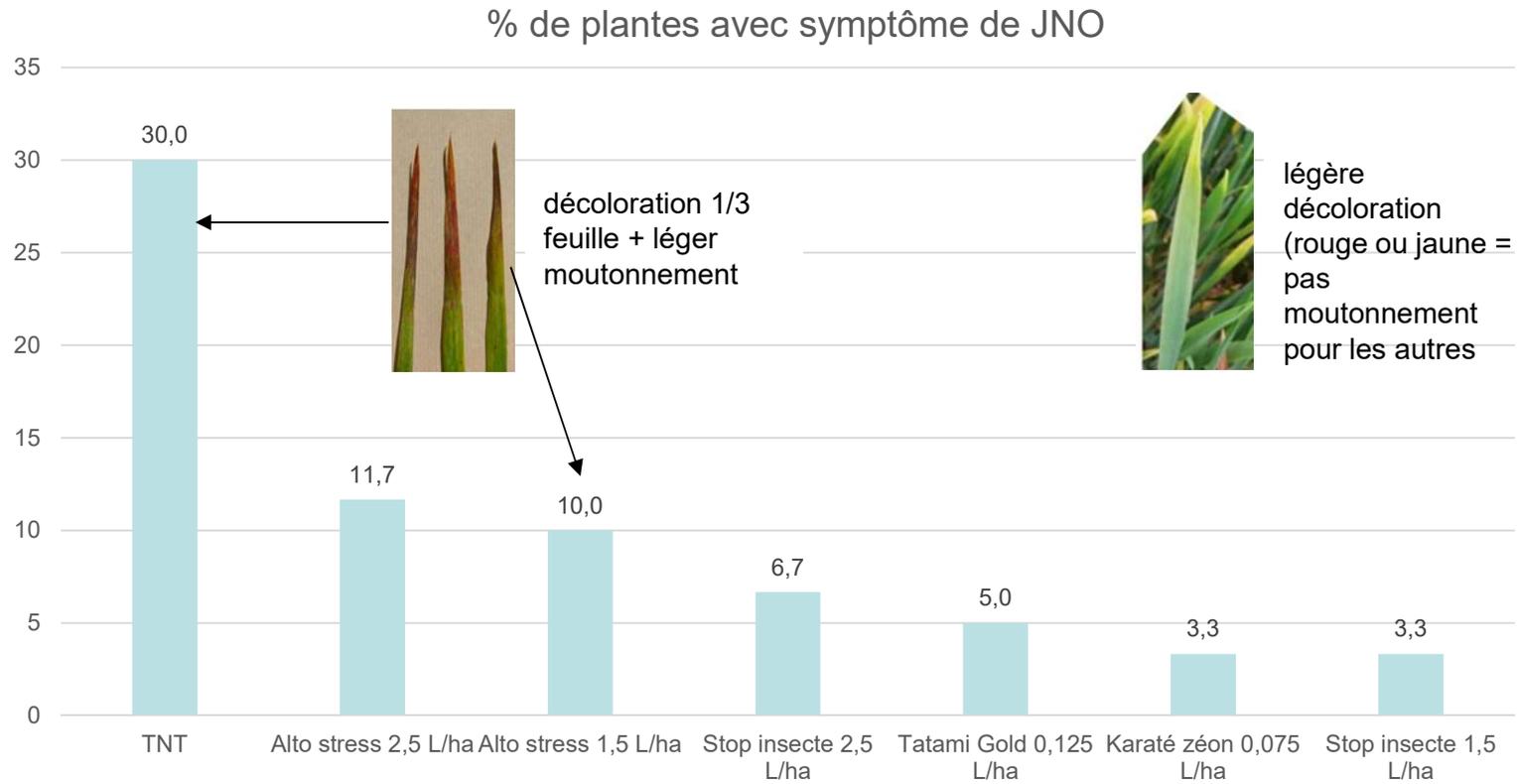
ZA des sards - 17210 Bussac-Forêt
Tél : 05.46.49.38.59 - Fax : 05.46.70.34.85
contact@getade.fr www.getade.fr



Emb 17105

Volume :
10 L

Notation JNO



Résultats essai pucerons 2021

